



**COMMUNIQUE N 208**

Le 22 juin 2022, le FNDC a observé une trêve d'une semaine pour donner la chance aux sollicitations de dialogue faites par les sages, religieux, le premier ministre et plusieurs actions des personnes bonnes offices.

Après cette trêve, la coordination du FNDC constate avec regret et désolation qu'aucune avancée significative n'est perceptible pour créer les conditions idoines pour recadrer la transition qui tangué en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

**Le FNDC dénonce la parodie de rencontre tenue en début de semaine à l'hôtel kaloum qui n'a servi que de l'élément de communication pour le CNRD et son gouvernement.**

Au regard des informations à sa disposition, le FNDC, informe l'opinion nationale et internationale de la prise en otage de la transition par des individus et groupes mafieux aux intérêts occultes et inavoués qui font tout pour créer le chaos.

Cependant, il nous semble nécessaire et urgent, dans une perspective de prévention et de gestion des conflits internes imminents, de partager avec la communauté nationale et internationale nos préoccupations pour la préservation de la paix en Guinée et dans la sous-région.

**Ces préoccupations font non seulement écho à la conduite solitaire et autoritaire de la transition par le CNRD et le gouvernement mais aussi aux atteintes graves portées aux droits et libertés fondamentaux.**

Le FNDC dénonce l'absence notoire de volonté politique du CNRD de diligenter le retour à l'ordre constitutionnel et les manœuvres dilatoires auxquelles recourt la junte à cette fin se traduisent essentiellement par :

- 1- Le refus de mettre en place un cadre crédible de dialogue permettant de déterminer de manière consensuelle les termes de la Transition ;**
- 2- La fixation unilatérale de la durée de la transition à 36 mois en violation de la Charte de la transition, laquelle Charte a été imposée unilatéralement par le CNRD ;**
- 3- Le maintien de l'interdiction de toutes manifestations dans les rues et sur les places publiques jusqu'aux élections malgré l'appel à lever cette interdiction lancé le 30 mai dernier par le Bureau des droits de l'homme des Nations Unies ;**
- 4- L'exclusion des forces vives de la Nation de la gestion de la transition ;**



## **FRONT NATIONAL POUR LA DEFENSE DE LA CONSTITUTION**

**5- La défiance de la junte vis-à-vis de la CEDEAO ;**

**6- Les tentatives de musèlement des acteurs politiques et de la société civile via l'instrumentalisation de la justice.**

**La Coordination Nationale du FNDC** prend à cet effet toute sa responsabilité citoyenne pour exiger le retour à l'ordre constitutionnel dans un délai raisonnable qui se heurtera à la volonté de plus en plus affichée du CNRD d'exclure les forces vives de la Nation de la gestion de la transition et de se maintenir au pouvoir aussi longtemps que possible, ce au mépris de la légitimité démocratique.

A cet effet, il faut craindre que les troubles qui vont en découler n'embrasent la Guinée au terme de onze ans de gouvernance d'Alpha Condé marquée par une répression sanglante des populations guinéennes, un refus de l'alternance démocratique et une négation totale de l'État de droit dont le CNRD sera le seul responsable.

C'est pourquoi le FNDC sollicite la bienveillance des Instances compétentes de la CEDEAO qui se réunissent ce 3 juillet 2022 pour demander au CNRD, au nom de la paix et la stabilité de la Guinée et de la Sous-région, ce qui suit :

- 1- L'ouverture d'un cadre de dialogue entre le CNRD, les acteurs politiques et la société civile, conformément à l'article 77 de la Charte de la transition, avec la facilitation de la CEDEAO ;**
- 2- La fixation d'un délai raisonnable et consensuel de la transition au lieu des 36 mois imposés par le CNRD de manière unilatérale ;**
- 3- La publication de la liste nominative des membres du CNRD et la déclaration des biens des autorités de la transition;**
- 4- Le respect des droits et libertés fondamentaux, notamment le droit de manifester conformément aux engagements nationaux, régionaux et internationaux de la Guinée;**
- 5- L'ouverture du procès des crimes de sang.**

Compte tenu de la crise profonde de confiance qui existe entre la classe politique, la société civile et les autorités de la transition, il nous apparaît fondamental que la CEDEAO intervienne pour présider le dialogue et favoriser ainsi le retour à l'ordre constitutionnel en Guinée à travers l'organisation d'élections inclusives, libres et transparentes.

**Conakry, le 01 Juillet 2022**

**Ensembles Unis et Solidaire, Nous Vaincrons !**



**FRONT NATIONAL POUR LA DEFENSE DE LA CONSTITUTION**  
**La Coordination Nationale du FNDC**